

Consultation - Zones d'accélération des énergies renouvelables

Les habitants de Blancs-Coteaux sont appelés à faire part de leurs observations, sur les projets des zones d'accélération des énergies renouvelables définis dans la délibération ci-annexée, à partir du 19 Mars 2024 jusqu'au 06 Avril 2024, aux heures de permanence de chaque communes déléguées, en déposant leur contribution sur le registre d'observation à cet effet.



Documents

[Délibération - Projets de zones d'accélération des énergies renouvelables - BLANCS-COTEAUX](#)